

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. SCHEUER  
Objet : Harmonisation tarifs  
redevance assainissement

Séance du 17 juin 2019

N° 2019-06-17-D35

L'an deux mille dix-neuf,

Et le 17 juin, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

**Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents :

31

**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Rémy BERRALS, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU

Suffrages exprimés :

39

Votes :

Pour : 37

Contre : 2

Abstention : 0

**Pouvoir :** Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Sylvie LACAN a donné pouvoir à Éric PICARD

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Nicolas BESSIERE a donné pouvoir à Jean-Michel LALLE

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Robert COSTES a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

**Excusé(e) :** David DELPERIE

**Absent (e) :** Maurice BATTUT

*Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER*

Vu la délibération n°2018-11-26-D14 du 26 novembre 2018 fixant les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu l'harmonisation de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Monsieur le Président rappelle les tarifs de la redevance assainissement fixés à compter du 1er janvier 2019 :

- Part fixe = 100 € HT /an
- Part variable = 1,38 € HT/m3

Il propose que ces tarifs soient appliqués sur l'ensemble du territoire à compter du jour où la présente délibération sera exécutoire et que les modalités d'application restent identiques à celles définies dans la délibération du 26 novembre 2018.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à la majorité des votants :**

- **APPROUVE** l'application des tarifs de la redevance assainissement cités ci-dessus sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et le maintien des modalités d'application de la délibération n°2018-11-26-D14.
- **AUTORISE M le Président à signer tous les documents et procéder aux formalités afférentes à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 25 JUIN 2019  
Pour copie conforme,  
Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère is partially visible behind a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'JML'.A circular official stamp of the Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère is partially visible behind a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'JML'.